

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de SAINT CHELY D'APCHER

SARL BUFFIERE et Fils

Par arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT²⁰¹⁸⁻⁰⁹⁵⁻⁰⁰⁰⁴ du 5 avril 2018, la demande et le dossier d'enregistrement du projet d'exploitation d'une installation de sciage, présenté par M. Alain BUFFIERE, gérant de la SARL BUFFIERE et Fils, Chandaison – 48200 Saint Chély d'Apcher, est soumis à la consultation du public.

Le lieu d'implantation du projet est situé à Chandaison, Commune de Saint Chély d'Apcher.

Cette consultation du public est ouverte pendant quatre semaines du **mercredi 2 mai au mercredi 30 mai 2018 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance de la demande et du dossier, déposés en mairies de Saint Chély d'Apcher, de Rimeize et de Saint Pierre le Vieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il pourra consigner ses observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet en mairies, ou les adresser par écrit, avec la mention « consultation du public: SARL Buffière et Fils », à la préfète (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial- faubourg Montbel – 48000- Mende), pendant le délai de la consultation.

Au terme de l'instruction, la préfète prendra par arrêté, soit une décision d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, soit une décision de refus.

Fait, le 5 avril 2018

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général


Thierry OLIVIER